

INSTITUTIONAL SUPPORT

During the year 1978-1979, the Department established an organizational structure to ensure effective management of the Official Languages Program and an evaluation of the Department's activities in this area. Departmental guidelines (policies) were formulated to facilitate and accelerate the implementation of the September 1977 Statement of Policies. Information systems were set up to advise employees and clients of the Department of their rights and privileges under the Official Language Act and Policies. Finally, since significant expenditures were involved, a detailed examination of language training was carried out, and the necessary decisions made.

Efforts in this area exceed the requirement set by the Department in last year's Official Languages Plan.

S O U T I E N   I N S T I T U T I O N N E L

Au cours de l'année 1978-1979 le Ministère s'est doté d'une structure organisationnelle permettant une gestion efficace du programme des langues officielles et une évaluation des activités du Ministère en ce domaine. Des lignes de conduite (politiques) ministérielles ont été élaborées pour faciliter et accélérer la mise en oeuvre de la Déclaration de "politiques" de septembre 1977. Des mécanismes d'information ont été mis en place pour renseigner les employés et la clientèle du Ministère sur leurs droits et privilèges en vertu de la Loi et de la Politique sur les langues officielles. Enfin, les dépenses engagées étant importantes, un examen approfondi de la formation linguistique a été effectué et les décisions nécessaires ont été prises.

Les efforts consentis dans ce domaine dépassent les obligations que le Ministère s'était fixées dans le Plan des langues officielles de l'année dernière.